Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260605-2026_67_D-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 28 mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Yannick SCANFF, M. Ronan DANIEL, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, M. Eliott MAILLARD, Mme Agnès LE CORRE, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, M. Laurent LE MAUX, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Ronan LE SANT

Absents excusés :

- M. Yannick CADIOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Christophe BELLON a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. Thierry EVENO a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- M. André BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- Mme Justine DESSEAUX a donné pouvoir à Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN
- Mme Alice BOURET a donné pouvoir à Mme Stéphanie LE TALLEC
- Mme Louisa HEDDADJ a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Tristan LE FLOC'H a donné pouvoir à M. Ronan LE SANT

Date de convocation : 22 mai 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 25
  - Votants : 33

Monsieur Eliott MAILLARD a été élu secrétaire de séance.

## BORDEREAU N°20
## (2026/5/67) – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (COMPLEMENT)
## RAPPORTEUR : SEBASTIEN LE BRUN

| | |
|---|---|
| La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable | OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE |
| 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES | Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. |

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260605-2026_67_D-DE

La commune de Saint-Avé apporte un soutien important à la vie associative tant en moyens matériels, humains que financiers et à travers la mise à disposition de locaux. Chaque année, elle attribue des subventions à différentes associations.

L'attribution de subventions aux associations pour l'année 2026 a fait l'objet de la délibération n° 2026/2/16 lors de la séance du conseil municipal du 5 mars 2026.

Une association avéenne a déposé en mairie un dossier de demande de subvention le 16 avril 2026, pour un projet spécifique :

- **Etoile Sportive Saint-Avé-Meucon Handball** : l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 1 380 € permettant de soutenir l'organisation d'un évènement ponctuel, à savoir l'anniversaire du club pour ses 50 ans, évènement s'étant déroulé le 2 mai 2026 à la salle Jo Le Drévo (journée avec matchs en continu sur la journée et repas).

Après examen de la demande, il est proposé d'allouer la subvention suivante au titre de l'année 2026 :

| ASSOCIATION | Proposition subvention exceptionnelle 2026 |
|---|---|
| Etoile Sportive Saint-Avé-Meucon Handball | 700 € |

**DECISION**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2026/2/16 du 05 mars 2026 relative à l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2026,

CONSIDERANT l'engagement de la commune à soutenir la vie associative,

CONSIDERANT la demande de subvention exceptionnelle de l'Etoile Sportive Saint-Avé-Meucon Handball,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Vie associative et sportive, culture, identité bretonne et égalité femme/homme »,

Après en avoir délibéré, **30 POUR, 3 ABSTENTIONS** (M. CLERC, M. LE FLOC'H, M. LE SANT)

**Article 1 : DECIDE** d'allouer la subvention suivante :

| ASSOCIATION AVEENNE | Subvention exceptionnelle 2026 |
|---|---|
| Etoile Sportive Saint-Avé-Meucon Handball | 700 € |

**Article 2 : PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026

**Article 3 : PRECISE** que cette subvention est versée sous réserve de production par le bénéficiaire d'un dossier complet.

**Article 4 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait à Saint-Avé, le 29 mai 2026

| Le Maire, | Le secrétaire de séance, |
|---|---|
| Anne GALLO-KERLEAU | Eliott MAILLARD |

VILLE DE SAINT-AVE 56890